

| CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE | | |
|---|---|------------------|
| AVIS n°2016-01 | | |
| Date : 01/03/2016 | ZNIEFF continentales : révision des listes d'espèces déterminantes Reptiles/Amphibiens/Insectes et méthodologie de tracé des périmètres | Vote : unanimité |

Le programme ZNIEFF continental est en cours de réalisation depuis 2012 (capitalisation des données, missions d'inventaire complémentaires, révision de listes d'espèces déterminantes). Pour mémoire, le CSPN a déjà émis des avis successifs pour valider les méthodologies d'élaboration des listes d'espèces déterminantes ainsi que les listes qui en découlent :

- Liste Flore actualisée et validée en 2015
- Liste Avifaune validée en 2014
- Liste Reptile/Amphibien validée en 2014
- Liste Arthropode validée en 2015 avec recommandations
- Listes Poissons et macro-crustacés validées en 2015
- Liste Mammifère (lémur brun uniquement) validée en 2015

La DEAL est en attente de la validation de ces listes par le MNHN. Suite à la conduite d'inventaires complémentaires menés en 2014, la DEAL de Mayotte présente la révision des listes d'espèces déterminantes « Reptiles », « Amphibiens » et « Arthropodes ». La DEAL informe également les membres qu'une mission d'inventaire des micro-chiroptères s'est déroulée en 2015. Les résultats permettront de compléter les données et seront prises en compte dans l'analyse cartographique. Dans un second temps, la DEAL présente les méthodes de tracé des périmètres par groupes d'espèces (Flore, Reptiles/Amphibiens, Poissons/Macro-crustacés, Arthropodes).

Le CSPN souligne le caractère urgent de cartographier les périmètres au vu des projets d'aménagement et des pressions exercées sur ces zones. La DEAL précise qu'elle ne dispose pas de secrétariat technique et scientifique. Par conséquent, le travail est réalisé en régie ce qui prend plus de temps. Afin de palier ce manque, la DEAL envisage de passer par un prestataire pour finaliser ce travail et pouvoir ainsi proposer des périmètres rapidement. Le CSPN recommande donc de procéder dans un premier temps par élimination des zones non patrimoniales connues (zones urbaines, agricoles...). Dans un second temps, le CSPN préconise de définir les périmètres ZNIEFF de type 2 sur la base de « milieux » déterminants et les périmètres de type 1 à partir des données géolocalisées des espèces déterminantes.

Le CSPN recommande l'intégration des plages de ponte des tortues marines dans les périmètres ZNIEFF. La DEAL confirme qu'une note méthodologique permettant un classement de ces espèces en tant qu'espèces déterminantes est actuellement en cours d'élaboration par le PNMM. Il est rappelé par le CSPN que l'inventaire ZNIEFF n'est pas immuable et que l'urgence de création des zonages prime sur l'intégration de données biodiversité pouvant être incluses ultérieurement.

Avis n°2016-01 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable à la révision des listes d'espèces déterminantes « Reptiles/Amphibiens » et « Insectes » ainsi que sur les délimitations cartographiques par groupes d'espèces.

Il recommande de procéder dans un premier temps par élimination en ciblant les espaces non patrimoniaux connus. Dans un second temps, il recommande de définir les périmètres ZNIEFF de type 2 à partir de « milieux » déterminants et les périmètres ZNIEFF de type 1 à partir des données géolocalisées des espèces déterminantes.

Le CSPN souligne le caractère urgent et souhaite accélérer le tracé et la validation des périmètres.

Le CSPN conseille également que l'articulation entre les programmes ZNIEFF (continental et marin) soit précisée notamment pour les mangroves, les îlots et les plages de ponte des tortues marines.

Le Président du CSPN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CHAMSSIDINE Houlam', written in a cursive style.

CHAMSSIDINE Houlam